Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260507-2026_65-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Vote
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
28 avril 2026

N° de la délibération
2026-65

L'an 2026, le 4 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 28 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 28 avril 2026.

Présents (23) : M. TROADEC Christian, Maire,

Mmes : Anne-Marie KERDRAON, Isabelle AUFFRET, Hélène GUILLEMOT, Isabelle LE LÉON, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Valérie LUCAS, Émilie LUQUEL, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS, Fabienne RICHARD

et MM : Paul BOUSSARD, Daniel COTTEN, Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Anthony GAGNON, Sébastien GICQUEL, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absents ayant donné procuration (6) : Patrice LE DU à TROADEC Christian, Jean-Yves NICOLAS à Daniel COTTEN, Catherine BOULANGER à Anne-Marie KERDRAON, Alan LE BUREL à Serge COUTELLER, Yann MANAC'H à Hervé PHILIPPE, Alexandra FRAYSSE à Hélène GUILLEMOT

Absent : /

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Isabelle LE LÉON

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 7 mai 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 7 mai 2026

Restauration et mise en valeur du mobilier de l'église de Plouguer : lancement des études et premiers travaux de restauration du mobilier et de la statuaire de l'église de Plouguer

Rapporteur : Serge COUTELLER

Annexes Inventaire

Préconisations pour la restauration

L'église Saint-Pierre de Plouguer est classée au titre des monuments historiques par arrêté du 21 décembre 1914. La Ville de Carhaix, propriétaire de l'édifice, souhaite aujourd'hui engager une démarche de restauration et de mise en valeur du mobilier et de la statuaire conservés jusqu'à ce jour en caisses.

Ces éléments, bien que non classés au titre des monuments historiques — les retables classés en 1914 ayant été détruits lors de l'incendie de décembre 1923 — constituent un ensemble patrimonial majeur pour l'histoire de la commune et pour la compréhension de son héritage religieux et artistique. Leur

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260507-2026_65-DE

réexposition dans l'église permettrait à la population de redécouvrir ces œuvres et de leur offrir une présentation cohérente avec leur contexte d'origine (cf. inventaire ci-joint).
Cette démarche s'inscrit pleinement dans la politique municipale de préservation, de valorisation et de transmission du patrimoine local.
Dans ce cadre, une rencontre a été organisée le 26 août 2025 avec Madame Laure Mendousse, Conservatrice des monuments historiques. À l'issue de sa visite, Madame Mendousse a transmis ses préconisations concernant les études préalables à la restauration et à la remise en place du mobilier (cf. document joint).

Les premiers travaux envisagés portent sur :

- l'ouverture des caisses de stockage,
- le déplacement des ensembles,
- un dépoussiérage précautionneux et la protection des zones fragiles par facing en papier Japon si nécessaire,
- l'inventaire et l'analyse des désordres structurels et sanitaires,
- l'évaluation de l'état sanitaire des bois,
- l'application préventive et curative d'un traitement insecticide et fongicide sur les parties non polychromes,
- le diagnostic historique et sanitaire de la polychromie,
- la formulation de protocoles de traitement et de restauration,
- la proposition de modalités de remise en place dans l'église.

Le coût prévisionnel de ces premières études et interventions est estimé à **24 000 € HT**, soit **28 800 € TTC** (TVA 20 %). Des travaux complémentaires pourraient être nécessaires si des dégradations importantes étaient constatées lors de l'ouverture des caisses.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté de classement de l'église de Plouguer au titre des monuments historiques en date du 21 décembre 1914,
- Vu les préconisations transmises par la Conservatrice des monuments historiques,
- Considérant l'intérêt patrimonial, historique et culturel du mobilier conservé,
- Considérant la nécessité de procéder à des études et interventions préalables à sa restauration et à sa remise en valeur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- **Approuvent le lancement des études et premiers travaux de restauration du mobilier et de la statuaire de l'église de Plouguer, tels que décrits dans l'exposé des motifs.**
- **Autorisent le Maire à engager les crédits nécessaires pour un montant prévisionnel de 30 000 € TTC, ainsi qu'à solliciter toute subvention mobilisable auprès de l'État, de la Région, du Département ou de tout autre organisme compétent.**
- **Autorisent le Maire à signer tout document, marché, convention ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**
- **Prennent acte que des travaux complémentaires pourront être proposés ultérieurement en fonction des résultats des études et diagnostics.**

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260507-2026_65-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 5 mai 2026

Le Maire,

Christian TROADEC



Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260507-2026_65-DE